



AGIR ENSEMBLE POUR PLUS D'EFFICACITÉ

La stratégie institutionnelle du PAM en matière de partenariat, en bref

La stratégie institutionnelle en matière de partenariat pour 2014-2017 vise à promouvoir les partenariats d'excellence en faisant fond sur les atouts reconnus du PAM en tant que partenaire et en fournissant un cadre pour analyser les priorités et optimiser les partenariats. Les partenariats d'excellence permettront de renforcer les opérations du PAM et d'accroître les effets bénéfiques pour les personnes auxquelles celui-ci vient en aide.

QU'ENTENDONS-NOUS PAR PARTENARIAT?

Selon le PAM, le partenariat se définit ainsi:

Relation de collaboration entre acteurs, qui permet d'obtenir de meilleurs résultats pour les bénéficiaires:

- ◆ en combinant et en utilisant au mieux des ressources complémentaires;
- ◆ en partageant les risques, les responsabilités et les obligations redditionnelles;
- ◆ en travaillant ensemble de manière transparente, équitable et mutuellement bénéfique.

Grâce aux partenariats, nous réalisons des objectifs que nous ne pourrions pas atteindre de manière aussi efficiente, efficace ou novatrice; la valeur ajoutée est supérieure aux coûts de transaction occasionnés.

COMMENT LA STRATÉGIE INSTITUTIONNELLE EN MATIÈRE DE PARTENARIAT APPUIE-T-ELLE LE PLAN STRATÉGIQUE?

Le Plan stratégique du PAM pour 2014-2017 répertorie quatre atouts majeurs qui définissent le PAM: son personnel, sa présence, ses partenariats et sa performance.

Aucune organisation ne peut à elle seule venir à bout des problèmes complexes qui se posent aujourd'hui sur le plan de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les partenariats jouent donc un rôle plus important que jamais. Le défi consiste pour le PAM à mieux définir le rôle et la valeur ajoutée des divers acteurs dans un champ d'action élargi, à sélectionner stratégiquement les partenariats, à renforcer la responsabilité mutuelle et à veiller à ce que la collaboration produise les résultats attendus.

La stratégie institutionnelle en matière de partenariat contribue à promouvoir une meilleure compréhension des différents types de relations (voir le tableau ci-dessous) et fournit des outils qui facilitent leur évaluation. Il ne s'agit pas d'un jugement de valeur

Relations transactionnelles <<<<<	>>>>> Partenariats
L'une des parties décide du programme en fonction de ses connaissances et de son expérience	La prise de décision est commune et fondée sur les connaissances et les expériences conjointes
L'une des parties acquiert un service auprès d'une autre partie – ou contribue à titre gracieux aux activités de cette dernière	Les partenaires apportent ensemble des ressources complémentaires
L'arrangement contractuel est fixe, les activités et les produits étant clairement décidés dès le début	Un accord de collaboration est conclu, visant des résultats convenus ensemble; souplesse quant à la façon d'y parvenir
La coopération est limitée avec les parties en dehors de l'arrangement contractuel	La coopération et la participation vont au-delà de l'arrangement contractuel
Les partenaires restent dans leur domaine, chacun faisant ce dont il a l'habitude	Les partenaires mettent au point de nouvelles façons de travailler
La responsabilité est à sens unique	La responsabilité est mutuelle
Un haut niveau de confiance et de transparence n'est pas indispensable	Une confiance et une transparence mutuelles sont nécessaires

"La priorité pour le PAM n'est pas simplement d'étendre son réseau de partenaires, mais aussi de collaborer de manière plus stratégique, et de se concentrer sur les effets directs". Elisabeth Rasmusson, AED, PG



Programme Alimentaire Mondial

wfp.org/fr



QUELS SONT LES PRINCIPES DU PAM EN MATIÈRE DE PARTENARIAT?

La stratégie institutionnelle en matière de partenariat est axée sur des principes stratégiques, des principes de précaution et des principes normatifs. Les principes normatifs ont été établis à partir des Principes en matière de partenariat définis en 2007 par le système des Nations Unies:

- ◆ **Équité***
- ◆ **Transparence**
- ◆ **Démarche axée sur les résultats**
- ◆ **Responsabilité**
- ◆ **Complémentarité**

*Les Principes des Nations Unies emploient le terme "Égalité"

QUELS SONT LES DIFFÉRENTS TYPES DE PARTENARIAT?

Le PAM participe à un éventail complexe de partenariats, aussi bien au niveau du terrain que sur la scène internationale. Il collabore dans ce cadre avec divers types de partenaires:

- ◆ **Les partenaires fournisseurs de ressources**, qui apportent des ressources humaines, financières et techniques
- ◆ **Les partenaires de mutualisation des savoirs**, qui contribuent à l'information, à l'évaluation et à l'analyse
- ◆ **Les partenaires d'élaboration des politiques et les partenaires de gouvernance**, qui travaillent sur les politiques et la gouvernance du PAM et, aux niveaux régional et national, sur les politiques de lutte contre la faim et de nutrition, et sur la gestion de la lutte contre la faim et la gouvernance institutionnelle
- ◆ **Les partenaires de plaidoyer**, qui soutiennent les activités menées par le PAM pour sensibiliser aux questions de la sécurité alimentaire et de la nutrition
- ◆ **Les partenaires d'action**, qui aident à concevoir et à mettre en œuvre les programmes et les interventions.

QUELLES SONT LES ATTENTES DU PAM À L'ÉGARD DE SES PARTENAIRES?

Le PAM attend de ses partenaires qu'ils indiquent honnêtement quelles sont leurs forces et leurs faiblesses, ce qui les pousse à collaborer avec lui et les

avantages qu'ils peuvent procurer. Il ne devrait pas y avoir d'objectifs dissimulés, et les partenaires devraient aider le PAM à comprendre leurs propres atouts.

QUELLES PEUVENT ÊTRE LES ATTENTES DES PARTENAIRES À L'ÉGARD DU PAM?

La stratégie institutionnelle en matière de partenariat comporte un exposé des **Atouts spécifiques** du PAM. Les partenaires peuvent attendre du PAM:

- ◆ **Réactivité et flexibilité**
- ◆ **Compétences techniques**
- ◆ **Gestion responsable et transparente**
- ◆ **Gestion axée sur les résultats**
- ◆ **Ampleur des interventions**

ET MAINTENANT?

Sous la direction de la Division des partenariats, de la coordination des politiques et du plaidoyer (PGC), les prochaines étapes consisteront notamment à:

- ◆ Élaborer des stratégies de coopération avec les principaux partenaires
- ◆ Examiner les modèles et les accords de partenariat
- ◆ Faire la cartographie de toutes les relations du PAM avec d'importants partenaires
- ◆ Analyser les lacunes pour ce qui est des besoins du personnel de terrain
- ◆ Élaborer des outils et formuler des orientations à l'appui du terrain
- ◆ Concevoir des outils permettant de mesurer l'efficacité des partenariats

"Près de 90% du personnel du PAM et des parties prenantes extérieures ont constaté un impact accru sur les bénéficiaires des partenariats."

Extrait de l'évaluation stratégique du PAM (2012)

Consulter la version intégrale de la [Stratégie institutionnelle du PAM en matière de partenariat](#)